



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 11.09.2023 et à l'occasion de la manifestation « Tempus Mediaevale », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le CR109 à Koerich et Goebange :

Art.1 : : Pendant la période du 16.09.2023 de 08:00 heures au 17.09.2023 à 21:00 heures, la circulation sur le CR109 (rue Principale et rue de Goebange) à Koerich et Goebange sera règlementé comme suit :

- a) Sens unique en direction du centre du village de Koerich, ceci à partir de la maison n°12, rue Principale (hauteur intersection rue Pierre Braun) à Goebange jusqu'à l'intersection avec la rue du Moulin à Koerich.

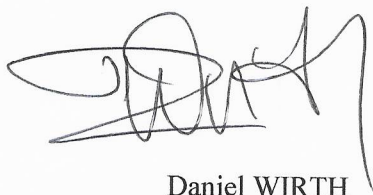
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 11.09.2023

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le secrétaire ff,



Tim EPSTEIN